

IRQUESTIONNAIRE D'ANALYSE DE LA SITUATION DANS LES INSTITUTIONS PARTENAIRES ALGERIENNES

Ce questionnaire d'analyse de la situation dans les institutions partenaires Algériennes du projet a été préparé avec la référence à un document récemment mis en disposition comme « Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain » (ASG-QA) HAQAA Initiative <http://hdl.handle.net/2445/126940>. Ce document a été préparé pour la Commission Européenne et la Commission Africaine, mais il ne reflète que l'opinion de ses auteurs à partir des institutions y compris des institutions des universités et associations européennes.

Les références et lignes directrices couvrent des domaines qui sont considérés comme essentiels pour la réalisation d'une offre d'enseignement supérieur de qualité et mettent principalement l'accent sur la gouvernance, les politiques et les processus institutionnels promouvant un enseignement supérieur de qualité, l'environnement d'enseignement et d'apprentissage, la recherche et l'innovation, la collaboration, et l'engagement envers la communauté.

Il est demandé de remplir le questionnaire par deux experts individuellement pour donner son avis Independent sur l'état actuel à l'école en sujet. Il s'agit de mettre un commentaire de maximum jusqu'aux 100 caractères et mettre le pourcentage d'accompli (de 0 % - rien donne, jusqu'au 100% - complètement en fonction)

École	Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie Constantine	
Nom de l'expert local	Amel DJEHAL	
Références et les lignes directrices	Analyse par expert de la situation à l'École	
	<i>Commentaire sur accomplie</i>	<i>% d'accomplie</i>
1. MISION, MISSION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES.		
Référence - L'établissement développe et rend publics une vision et un énoncé de mission qui reflètent son engagement en faveur de l'amélioration continue de la qualité, des objectifs stratégiques, ainsi que des politiques et procédures en phase avec sa vision et son énoncé de mission.		
a) La vision, l'énoncé de mission et les objectifs stratégiques reflètent l'engagement en faveur de l'amélioration de la qualité	Oui, mais sans procédure précise à suivre ; d'où l'intérêt d'impliquer tous les enseignants de l'école afin d'élaborer une procédure adéquate.	10%
b) Diverses formes de planification (par exemple, stratégique, institutionnelle, académique, financière, de recherche) soient coordonnées afin d'assurer la qualité des prestations académiques	Non, aucune forme de planification ; la gestion est quotidienne réalisée par	05%

	les différents services sans une réelle coordination. Une forme de coordination est instaurée entre les enseignants d'une même équipe pédagogique, ou entre plusieurs équipes lors des comités pédagogiques.	
c) Des plans institutionnels à moyen et long terme reflètent les programmes de formation offerts et les axes de recherche afin d'assurer la pérennité et l'amélioration continue	Non il n'y a pas de plans, application des arrêtés ministériels et des programmes validés par la tutelle, en sachant que la cellule de suivi pédagogique s'occupe du réajustement des programmes afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des étudiants.	30%
d) La formulation des plans soit collégiale et que les plans promeuvent un haut degré d'intégrité institutionnelle et de réactivité au changement et soient connus des parties prenantes	Non.	00%
e) Un suivi, une évaluation et un benchmark ING continus et périodiques des processus, y compris une autoévaluation des programmes académiques et de recherche, de la gouvernance et une autoévaluation de l'établissement à des fins d'amélioration continue.	Non, mais il y a une actualisation des programmes avec des feedbacks des étudiants et des enseignants lors des comités pédagogiques.	20%
2. GOUVERNANCE ET GESTION		
Référence - L'établissement dispose de structures de gouvernance et de gestion clairement énoncées. Cela assurera une gouvernance et une gestion saines et éthiques, y compris des pratiques AQ robustes soutenant la réalisation de sa mission et de son mandat légal.		
a) Dispose d'autorités académiques qualifiées, compétentes et expérimentées afin de superviser le développement et la gestion d'une culture de la qualité en son sein	Oui, mais pas dans tous les services. Yes, but not in all services.	70%
b) Dispose d'organes de gouvernance et de gestion pertinents, comme par exemple, un conseil d'administration, une assemblée de faculté, un conseil pédagogique et scientifique, et de divers comités, chacun ayant des mandats, des obligations, des responsabilités, des pouvoirs, des prérogatives et des attributions clairs; ces divers organes sont correctement coordonnés afin d'assurer l'efficacité, l'efficience et la qualité	Oui, mais ces attributions n'étaient pas claires dès le départ et il y avait une mauvaise coordination entre l'ensemble cependant les choses s'améliorent de plus en plus.	60%
c) dispose d'une politique et d'une structure AQ qui se répercutent à tous les niveaux	A ses débuts	40%
d) dispose de systèmes et de réseaux de communication clairs favorisant la diffusion des informations en interne et en externe et l'exercice de sa responsabilité publique	Reste insuffisant	50%
e) fait usage de son autonomie de manière responsable	Oui, pour le deuxième directeur	80%

f) dispose de politiques et procédures de délégation d'autorité en cas de besoin	La délégation est purement verbale et il n'y a aucune traçabilité.	0%
g) permet aux étudiants de participer au processus décisionnel dans les organes décisionnels pertinents	Oui, ils participent aux comités pédagogiques, aux conseils de disciplines et au conseil administratif de l'école.	100%
h) veille à ce qu'il y ait régulièrement des consultations avec les parties prenantes, des comptes rendus et des actions de suivi sur des questions clés de stratégie et de mise en œuvre opérationnelle afin de promouvoir les sentiments de cohésion, d'harmonie et d'identité au sein de l'établissement	Oui, via un conseil de direction qui se tient une fois par mois.	60%
i) met l'accent sur l'éthique, la transparence et l'intégrité académique dans toutes ses activités d'enseignement, d'apprentissage et de recherche	Oui	70%
j) promeut un haut degré d'intégrité institutionnelle et de réactivité en préconisant et faisant preuve d'honnêteté et de non-discrimination dans son traitement du personnel, des étudiants et des membres de la société civile et dans la gestion des affaires institutionnelles	Oui, pour le nouveau directeur	80%
k) publie et diffuse régulièrement des informations qualitatives et quantitatives impartiales et objectives concernant les programmes proposés, les recherches menées et les services communautaires	Pas toutes les informations, il y a un manque de gestionnaires qualifiés pour former une cellule d'information. Not all information, there is a lack of qualified managers to form an information cell.	30%
l) a développé et mis en œuvre des processus efficaces de dissuasion, de détection et de gestion de la mauvaise conduite au niveau des étudiants ou du personnel	Oui	80%
m) dispose de politiques et procédures activées pour gérer les conflits d'intérêt	Oui	70%
n) dispose de processus efficaces, systématiques, ponctuels et justes pour examiner les plaintes, les réclamations et les recours introduits par des étudiants, des membres du personnel ou d'autres parties prenantes.	Tous les recours sont traités selon les lois en vigueur.	60%
3. RESSOURCES HUMAINES		
Référence - L'établissement dispose de politiques de ressources humaines inclusives qui garantissent le recrutement et la rétention d'un nombre adéquat de membres du personnel qualifiés et compétents afin de réaliser sa mission et d'exécuter son mandat légal.		
a. Dispose de politiques et procédures claires qui garantissent l'égalité des chances et une véritable égalité hommes-femmes dans les ressources humaines pour le recrutement, la rétention et la promotion du personnel basés sur les qualifications, les compétences et les aptitudes	Réglémenté selon la procédure complémentaire de la DGFP (direction générale de la fonction publique)	80%
b. Dispose d'un noyau de personnel à temps plein et tient des registres à jour sur les effectifs, les qualifications et les taux de rotation des emplois	disposition d'un logiciel de gestion administrative	75%

i. dispose de politiques et procédures claires pour le développement continu du personnel;	Formations périodiques annuelles pour le personnel technique et administratif	50%
ii. dispose d'accords contractuels clairs avec le personnel qui décrivent les conditions de travail et sont alignés avec toutes les exigences législatives du pays de l'établissement;	Selon les procédures de la DGFP (direction générale de la fonction publique)	100%
c. fournit des installations et services de soutien du personnel adéquats;	Une commission des œuvres sociale	30%
d. assure un monitoring et une évaluation périodiques du personnel	Système d'évaluation chaque 3 mois (pour l'attribution de la prime de rendement)	50%
e) respecte les normes (locales/régionales) en matière de ratios étudiants-professeurs qui promeuvent l'apprentissage centré sur l'étudiant.	Le ratio d'encadrement est de 01 enseignant pour 13 étudiants par rapport aux normes de l'Unesco :1/ 15 et la moyenne nationale en Algérie 1/28 (MESRS-DGEFS)	100%
4. GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES		
Référence - L'établissement dispose de ressources financières adéquates et d'une gestion financière prudente qui sont alignées avec sa mission, ses objectifs et son mandat d'assurer un enseignement de qualité.		
a)De ressources financières adéquates afin d'exécuter son mandat et de réaliser ses objectifs de manière efficace et efficiente	Oui, mais les prévisions ne sont jamais dotées en totalité.	60%
b) d'une base diversifiée et durable de ressources financières et il garantit une affectation équilibrée des ressources aux fonctions clés de l'enseignement et de l'apprentissage, de la recherche et de l'engagement envers la communauté	La seule subvention est celle de l'état	30%
c)d'un système de gestion financière prudente qui inclut des stratégies, des politiques et des procédures pour la budgétisation, l'allocation des ressources, les réparations et l'entretien de l'infrastructure, la gestion des actifs, la gestion des dettes et les comptes rendus financiers	Oui, Les lois de finances applicables dans notre pays loi 90-21 et 84- 17. Mais, le budget de fonctionnement n'est jamais suffisant pour assurer un bon entretien de l'infrastructure.	80%
d) d'un système qui analyse, à des fins d'amélioration continue, les risques, les lacunes et les défis identifiés	Oui, par des bilans trimestriels des situations comptable et financière et des bilans de fin d'année sous forme de compte de gestion et de compte administrative plus l'inventaire annuel des biens meubles et	80%

	immeubles.	
e) de processus de monitoring, d'évaluation (via des audits financiers) et de benchmarking pour le système de gestion financière fondés sur les bonnes pratiques internationales ou sur une autre base de comptabilité adaptée à l'établissement.	Adapté à la comptabilité publique.	20%
5. INFRASTRUCTURE ET INSTALLATIONS		
Référence - L'établissement dispose d'infrastructures, d'installations et de ressources adéquates et appropriées pour soutenir l'enseignement, l'apprentissage et les activités de recherche.		
a) d'installations académiques, administratives et récréatives (salles de conférence, salles de séminaire, bureaux pour le personnel, laboratoires, studios, ateliers, etc.) adaptées au nombre d'étudiants et de membres du personnel;	Document 1 : capacités : amphithéâtres (1500 étudiants) Salle TD (790 étudiants).... Laboratoires (504 étudiants)	100%
b) d'une bibliothèque correctement organisée équipée d'installations et de ressources (physiques et/ou en ligne) adaptées au nombre d'étudiants et de membres du personnel);	Manque en matière d'ouvrage pour certaines spécialités 1820 titres au format physique et 3000 titres au format électronique (Fimaktabati)	60%
c) d'une infrastructure de technologie de l'information et de la communication (TIC) adéquate, y compris une connectivité abordable, haut débit et dédiée	Manque d'une cellule information-communication Dispose d'un système de d'information externe (site web, messagerie, plateforme e-learning moodle.ensbiotech, Facebook, chaine youtube)	40%
d) d'installations conformes aux dispositions nationales pertinentes en matière de santé et de sécurité	Manque d'un système pertinent pour le traitement des déchets biologiques et chimiques Manque en produit pharmaceutiques et en matériels médicales	40%
e) d'installations accessibles aux personnes moins valides.		0%
<i>Dans le cas de l'e-learning, l'établissement assure</i>		
a) une infrastructure suffisante pour assurer le support technique en termes:	L'espace serveur est hébergé chez une société indépendante à l'école	

<ul style="list-style-type: none"> i. d'espace serveur, ii. de redondance ou d'équilibrage de charge, iii. de help desk technique, iv. d'accès Internet fiable, et de services techniques fiables en termes de sauvegarde et services à distance ; et ressources en vue de développer les connaissances et les compétences des professionnels TIC 	(au niveau externe)	40%
<p>b) qu'il dispose d'un plan informatique afin d'assurer:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. la maintenance et la mise à niveau des technologies ii. la fiabilité, le respect de la vie privée, la sécurité et la sûreté. 	Une cellule formée de 5 informaticiens Installation d'u système locale pare-feu pour la sécurité du réseau)	60%
<p>c) qu'il existe une cohérence et une uniformité du cadre technique pour les étudiants et pour le personnel académique, qui garantit que tout changement de technologie est introduit d'une façon qui limite son impact sur les étudiants et le personnel académique. L'établissement dispose par conséquent:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. d'une structure claire de communication des changements de programmes logiciels, de matériel informatique ou de système/procédure technique quand un étudiant ou un membre du personnel passe d'un programme à un autre, ii. d'un programme/processus de formation aussi bien pour le personnel que pour les étudiants quand un nouveau logiciel ou un nouveau système est adopté, iii. d'un accès à la formation pour les étudiants hors campus ou virtuels, et iv. d'une politique d'apprentissage sur un nouveau logiciel quand un étudiant ou tuteur passe d'un programme à un autre. 	Peu de logiciels sont utilisés dans la formation	20%
<p>d) Que le matériel informatique, les logiciels et le support technique constituent un élément clé de l'e-learning. L'établissement dispose dès lors de ce qui suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Un help desk opérationnel 24 heures sur 24 et 7jours sur 7, ii. Un système de monitoring et de prise en charge d'une série de matériel informatique/logiciels, iii. des attentes techniques clairement formulées, iv. un système de questions fréquentes (FAQ), qui doit être évalué avec fourniture d'un feed-back aux étudiants 		0%

6. RECRUTEMENT, ADMISSION ET CERTIFICATION DES ETUDIANTS ET SERVICES DE SOUTIEN AUX ETUDIANTS

Référence- *L'établissement dispose de politiques et procédures prédéfinies publiées et appliquées de manière cohérente qui assurent un recrutement, une admission, une progression et une certification justes et équitables des étudiants et des services de soutien aux étudiants justes et équitables à travers toutes les phases du cycle d'études, et portant sur des matières qui concernent l'employabilité future des étudiants*

a) pour le marketing / la promotion de l'établissement, de ses programmes, des procédures de recrutement, d'admission, de sélection et d'inscription;	La promotion se fait via : le site internet de l'ENSB, les prospectus et les brochures, les portes ouvertes	80%
b) qui promeuvent la diversité dans l'admission, y compris en termes de genre, et qui prêtent attention aux groupes défavorisés et aux personnes handicapées, le cas échéant;	Circulaire du ministère	60%
c) qui veillent à ce que les étudiants admis remplissent les exigences minimales d'admission dans l'EES et d'admission dans le programme;	Circulaire du ministère	60%
d) qui assurent un monitoring, une évaluation et un benchmark ING en vue de l'amélioration de la gestion des inscriptions;	Non	00%
e) qui garantissent une collecte et une compilation continues de données sur l'admission, les progrès et la performance des étudiants et sur les taux d'obtention de diplôme;	Pas de procédure, se fait à travers les bilans des départements	40%
f) qui promeuvent la rétention et la progression des étudiants et remédient aux problèmes relatifs aux taux d'abandon;	Pas de procédure, se fait à travers les bilans des départements	40%
g) qui assurent des processus rigoureux pour la délivrance et le stockage des certificats ; et qui assurent le stockage de registres et dossiers détaillés, indiquant la liste des cours, les points de crédit et les notes	Non	00%
7. ÉLABORATION, APPROBATION, SUIVI ET EVALUATION DES PROGRAMMES		
<i>Référence - L'établissement dispose de politiques et stratégies documentées qui promeuvent le bien-être des étudiants et une orientation dans leur parcours académique ainsi que dans les domaines professionnel et personnel.</i>		
a) Dispose de politiques, procédures et processus pour l'introduction de nouveaux programmes avec des acquis d'apprentissage et basés sur les compétences et pour la modification ou la fermeture de programmes existants; les programmes font l'objet d'une évaluation et d'un suivi continu (y compris des évaluations externes régulières) ainsi que d'un développement qui assure leur actualité, leur qualité et leur pertinence;	La révision des programmes se fait d'une manière régulière mais sans procédure de gestion	40%
b) Dispose de programmes académiques qui s'inscrivent dans le droit fil de sa mission et de ses objectifs et répondent aux attentes et besoins des parties prenantes, par conséquent, les programmes ont un contenu et une portée étendus, approfondis, cohérents, pertinents, à jour et adéquats et ils promeuvent un contenu, des idées et des valeurs clés ainsi que l'acquisition de compétences d'employabilité telles que l'apprentissage lié au travail/l'attachement/ les stages;	Oui, mais pas suffisamment vu que les programmes doivent d'abord répondre aux critères académiques, tous ce qui concerne l'apprentissage lié au travail , l'attachement , ne sont pas suffisamment développés.	70%
c) Veille à ce que les structures des programmes et les heures/points de crédit soient conformes aux normes internationales concernant le volume d'étude horaire requis pour chaque qualification proposée par l'établissement (ou le	Oui, mais sans procédure	50%
d) Niveau des qualifications décernées) et à ce que les programmes soient approuvés par l'AAQ nationale pertinente et par des organismes professionnels, le cas échéant;	Non	00%

e) Dispose de mécanismes efficaces pour la participation des parties prenantes à l'élaboration, à l'évaluation et à la validation des programmes, y compris le feed-back des étudiants, des anciens étudiants et des employeurs ;	Non	00%
f) Dispose de politiques nécessitant la définition et la documentation des acquis d'apprentissage formulés pour tous les programmes et cours et veille à ce que ces spécifications de programme soient accessibles aux apprenants(ou aux parties prenantes);	Non	00%
g) Dispose de structures et procédures pour l'approbation des programmes par des organes pertinents, comme le Sénat et par des autorités comme les organismes professionnels, le cas échéant;	Non	00%
h) Dispose de programmes dispensés par du personnel adéquat, qualifié et compétent possédant des compétences pédagogiques;		
i) Dispose d'accords officiels appropriés pour tous les programmes proposés en partenariat avec d'autres établissements spécifiant les rôles et responsabilités des deux partenaires, y compris les engagements en matière d'enseignement et les arrangements sur le plan AQ; et	Un seul accord a été signé en partenariat avec un autre établissement mais seulement pour les programmes sans engagement en matière d'enseignement et sans arrangement sur le plan AQ	30%
j) veille à ce que les acquis d'apprentissage formulés soient comparés avec des descripteurs de niveaux de cadres de qualifications nationaux ou régionaux, le cas échéant.	Pas de moyen pour le vérifié	10%
<p>8. ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET EVALUATION</p> <p><i>Référence - L'établissement met en place, d'une façon qui cadre avec sa vision et sa mission, des politiques et procédures qui promeuvent l'apprentissage et l'acquisition de connaissances, compétences et aptitudes appropriées et assurent une évaluation juste et transparente basée sur l'évaluation centrée sur l'étudiant.</i></p> <p><i>Les principes, références et procédures d'évaluation sont explicites et publiés à l'attention des étudiants et du personnel.</i></p>		
a) Que les stratégies d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation sont centrées sur l'étudiant et flexibles et qu'elles stimulent la réflexion personnelle et l'implication des étudiants dans le processus d'apprentissage;	Non, chaque enseignant évalue et établit sa méthode d'enseignement seul.	20%
b) Que l'environnement et les ressources sont appropriés et adéquats pour soutenir chaque étudiant;	Non, des méthodes individuelles de soutiens n'existent pas mais des environnements tels que la bibliothèque, la salle de lecture et la salle d'internet sont disponibles et accessibles à tous les étudiants.	10%
c) qu'il y a des systèmes en place pour le suivi et l'évaluation périodiques des approches d'enseignement	Non, aucun système mis en	00%

et d'apprentissage en vue de l'amélioration de la qualité ;	place.	
d) qu'il existe des mécanismes permettant aux étudiants de fournir un feed-back sur leur expérience d'apprentissage.	Non, certains enseignants évaluent seuls leurs enseignements en réalisant des questionnaires en fin de semestre.	10%
<i>L'évaluation des étudiants</i>		
a) Les procédures d'évaluation sont publiées et appliquées de manière cohérente et incluent:	i. Oui, celles fixées par les arrêtés ministériels .	80%
i. une série de méthodes d'évaluation (par exemple, exercices, projets, projet de recherche et examens à des fins d'évaluation formative et sommative),	ii. Oui interne : les comités pédagogiques.	40%
ii. un jugement interne et externe des litiges,	iii. Oui celles établies par les arrêtés.	80%
iii. des procédures de surveillance des examens,	iv. Non pas de logiciel, mais une plateforme ministérielle est en cours de généralisation dans cet objectif.	10%
iv. un suivi des progrès des étudiants,	v. Oui, imposées par la tutelle.	80%
v. des pratiques d'évaluation valides et fiables,	vi. Oui mais il n'y a pas de service statistique pour, seule la scolarité s'en occupe.	60%
vi. l'enregistrement des résultats de l'évaluation et le règlement des différends, et	Oui, l'étudiant ouvre droit à la consultation de ses copies, au recours et contre correction en cas de nécessité, tous les résultats sont soigneusement enregistrés et protégés.	80%
vii. un système d'évaluation rigoureux et sécurisé		
b) Les références d'évaluation sont spécifiées pour chaque programme et sont basées sur les compétences ou sur les acquis d'apprentissage, le cas échéant;	Oui, par référence aux arrêtés ministériels, pour ce qui est des interrogations celles-ci sont programmées en comité pédagogique.	90%

c) L'évaluation est effectuée par des examinateurs compétents et impartiaux;	Oui,.	90%
d) L'intégrité des examens et de la remise des diplômes est assurée de manière à prévenir les pratiques abusives en matière d'examens;	Oui, les examens sont surveillés par des enseignants compétents et impartiaux, pour ce qui est de la remise des diplômes la première promotion de l'école n'a pas encore finalisé son cursus.	70%
e) Les étudiants reçoivent régulièrement un feed-back objectif concernant leurs points forts et leurs points faibles ainsi que des conseils appropriés pour s'améliorer;	Oui mais pas suivant une procédure précise car chaque enseignant a sa méthode de communication avec ses étudiants : par e- mail, en classe, via la plateforme d'enseignement en ligne...	60%
f) Il y a un processus disciplinaire et de recours pour les étudiants qui se sentiraient lésés ; et	Oui, formulaire de recours, de demande de contre correction, exposition de ses problèmes au responsable du module et à l'équipe pédagogique, aux membres du comité pédagogique...	80%
g) Il y a un manuel AQ qui est connu du personnel et des étudiants.	Non	00%
<p>9. RECHERCHE ET INNOVATION</p> <p><i>Référence - L'établissement en courage, promeut et s'engage dans des activités de recherche innovantes qui sont en phase avec ses politiques et plans stratégiques et qui répondent aux besoins nationaux, régionaux, continentaux et internationaux. L'établissement encourage l'innovation dans la démarche d'enseignement, d'apprentissage et de recherche.</i></p> <p><i>L'établissement veille à ce que la gestion des études de troisième cycle s'inscrive dans un cadre approuvé de politiques et plans institutionnels qui assurent une recherche éthique et de qualité.</i></p>		
L'établissement s'assure:		
a) qu'il y ait une compréhension commune de la nature, du rôle et des objectifs de la recherche;	Cette mission est assurée par la direction adjointe chargée de la recherche et la postgraduation.	50%
b) qu'il y ait des références, des procédures et des processus pour l'approbation des propositions et thèses de recherche et pour la réalisation et la supervision des recherches	Vu le jeune âge de l'école, la formation doctorale ne sera	50%

	lancée qu'en Septembre 2019. Le CFD (Comité de Formation Doctorale) de la filière « Biotechnologie » est en cours d'installation au niveau de l'école. Il prendra en charge l'approbation des propositions avant de consulter d'autres organes scientifique énumérés dans d).	
c) qu'il y ait des politiques, des systèmes et des stratégies de gestion de la recherche ainsi qu'une infrastructure et des ressources adéquates aidant le personnel à mener des recherches innovantes et à publier les résultats des recherches;	Deux laboratoires de recherche (Bioingénierie et Biotechnologie) ont reçu récemment les agréments du ministère. Ces laboratoires sont composés majoritairement d'enseignant-chercheurs de l'école. L'école a mis à la disposition de ces laboratoires plusieurs salles équipées et aménagées. Les demandes du budget de fonctionnement et d'équipement sont en cours de préparation. Un manque au niveau du personnel d'aide à la recherche est à signaler.	33%
d) qu'il y ait des références et des processus pour l'approbation des propositions de projets de recherche, en phase avec les besoins du contexte national ou régional, ainsi que des possibilités de développement de capacité pour les chercheurs, la gestion des partenariats et contrats de recherche, la gestion de la propriété intellectuelle et de la commercialisation des fruits des recherches, et la gestion efficace et digne de confiance des informations recueillies dans le cadre des recherches;	Plusieurs organes (internes et externes) sont impliqués dans l'approbation des propositions : CFD, Comité scientifique du département, Conseil scientifique de l'école, Ministère. Un service de valorisation des travaux de recherche est actuellement inexistant.	20%
e) qu'il y ait une intégrité académique adéquate à travers l'établissement et un recours à des comités et conseils de recherche appropriés afin de garantir une intégrité académique et éthique;	Un comité d'éthique existe à l'école mais il n'est pas fonctionnel pour l'instant.	20%

	D'un autre coté, un arrêté ministériel de 2016 concernant le plagiat constitue une base législative pour lutter contre ce fléau.	
f) que les recherches menées soient pertinentes et répondent aux besoins de progression académique et aux attentes en matière de développement communautaire; et	Non	00%
g) qu'il y ait un suivi et une évaluation efficaces du système de recherche.	La direction de la recherche (DGRSDT) suit régulièrement les activités des laboratoires de recherche. Cela se fait également par le biais de l'ATRBSA (Agence Thématique de Recherche en Biotechnologie et Sciences Agroalimentaires). Les bilans sont examinés par des experts.	100%
10. ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTE_		
<i>Référence - L'établissement encourage l'engagement dans des programmes communautaires dans le cadre de sa responsabilité sociétale.</i>		
Pour le bénéfice des étudiants, de l'établissement et de la société, l'établissement souscrit, dans le cadre de ses activités, un engagement envers la communauté dans le but:		
a) d'enrichir les programmes de bourses d'études, la recherche et l'activité créative;	L'école est impliquée dans tous les programmes de bourses lancés par la tutelle par l'intermédiaire de la CRUEst. L'école dispose d'une cellule d'entrepreneuriat installée depuis l'an dernier (2018). Elle dispose également de plusieurs conventions de partenariat avec des établissements nationaux et internationaux tels que : CRBT, Université de Créteil, Centre de recherche finlandais JUVA.	20%
b) d'optimiser l'enseignement et l'apprentissage ;	Les programmes d'enseignement de l'école sont soumis au CPNE (Comité	50%

	Pédagogique Nationale des Ecoles) qui les valide auprès des experts.	
c) de faciliter la préparation de citoyens éduqués et engagés;	L'école encourage les initiatives des étudiants dans le cadre de leur club scientifique et culturel. Tous les moyens adéquats sont mis à leur disposition. De nombreux événements sont organisés par les étudiants : don du sang, visite d'enfants malades, actions de charité, ...	90%
d) de renforcer les valeurs démocratiques et la responsabilité citoyenne auprès des étudiants;	Les étudiants sont représentés au niveau du conseil d'administration de l'école et au niveau des comités pédagogiques qui suivent les différents enseignements dispensés à l'école.	50%
e) de remédier aux problèmes sociétaux critiques et de contribuer au bien public;	L'école est pleinement engagée à remédier aux problèmes sociétaux liés principalement à l'environnement à travers l'instauration d'une formation de graduation dont l'intitulé est : « Biotechnologie de l'environnement ».	50%
f) de s'assurer qu'il y a des mécanismes pour établir des partenariats avec d'autres parties prenantes au sein de la communauté dans un objectif de développement durable.	Il n'y a pas pour l'instant une structure à l'école qui pourrait assurer cette mission.	0%
11. GESTION DE L'INFORMATION		
<i>Référence - L'établissement veille à collecter, analyser et utiliser des informations pertinentes pour la gestion efficace de ses programmes d'études et de ses autres activités.</i>		
Les informations collectées dépendent de la vision et de la mission de l'établissement. Cependant, il est important de prendre en considération les points suivants:	Réussite au concours	
b) indicateurs clés de performance;	Note bac et diversification ST,SM,SNV	

c) profil de la population étudiante (y compris en termes de genre);	Oui	
d) ressources pédagogiques et services aux étudiants disponibles;	Oui	
e) progression des étudiants et taux d'abandon et d'obtention de diplôme;	Non	
f) satisfaction des étudiants et des diplômés par rapport aux programmes, à l'enseignement dispensé;	Non jeune école	
g) parcours de carrière des étudiants.	Oui	
<p>12. INFORMATION DU PUBLIC</p> <p><i>Référence- L'établissement publie des informations sur ses activités, y compris ses programmes, de manière claire, précise et objective, et s'assure que ces informations sont à jour et accessibles.</i></p> <p><i>L'établissement veille à ce que la promotion de ses programmes soit effectuée de façon juste et éthique suivant de bonnes pratiques et dans le respect de toute la législation en vigueur.</i></p>		
h) Les supports d'information donnent une vue claire et précise du programme, de ses modalités d'offre, de ses objectifs et des acquis d'apprentissage, notamment:	Non	0%
i. identification du programme,	Non	0%
ii. l'organe décernant la qualification et son statut d'accréditation,	Non	0%
iii. les modalités d'offre,	Oui	100%
iv. le niveau du programme dans le Cadre national des qualifications national (CNQ), le cas échéant,	Non	0%
v. les frais,	Non	0%
vi. les conditions applicables au programme,	Non	0%
vii. les conditions d'abandon du programme,	Oui règlement intérieur	
viii. les accords financiers avec le fournisseur, et		
ix. les droits, obligations et engagements attendus de l'étudiant.		
i) Les étudiants sont pleinement informés des questions qui les concernent pour ce qui est de la gestion du programme, comme:	Oui	100%
i. la langue de communication,	Non	0%
ii. l'accès requis aux technologies, dans le cas particulier de l'offre de FOAD,	Non	0%
iii. les compétences techniques requises pour s'inscrire au programme, dans le cas particulier de l'offre de FOAD,	Non	0%
iv. la période durant laquelle les programmes sont proposés et la nature des acquis d'apprentissage,	Non	0%
	Oui	100%
	Non	

<ul style="list-style-type: none"> v. les textes requis et l'accès aux supports pédagogiques de référence, vi. les attentes en matière d'apprentissage autonome, vii. le calendrier des interactions en face à face, dans le cas particulier de l'offre de FOAD, viii. le calendrier des examens, ix. le calendrier de soumission des devoirs, et x. la délivrance des certificats. 	Oui	0% 100%
<p>13. COLLABORATION, MOBILITE DU PERSONNEL ET DES ETUDIANTS</p> <p><i>Référence - L'établissement dispose de mécanismes qui promeuvent la collaboration avec d'autres EES, des organismes professionnels, des instituts de recherche et des acteurs sociaux pertinents aux niveaux national, régional, continental et international, et ceci afin d'encourager la mobilité des étudiants et du personnel.</i></p>		
Les établissements qui collaborent doivent:		
j) veiller à ce que les programmes collaboratifs soient du niveau requis et aient la même rigueur que ceux de l'établissement référent;	A travers les conventions d'échange avec CRBT, l'unité de recherche d'immunologie et l' Ansej, ainis qu'avec la production scientifique	70%
k) veiller à ce que les étudiants bénéficient du même niveau de ressources que les étudiants ordinaires de l'établissement diplômant;	Non applicable	
l) assumer la responsabilité de la qualité de l'offre d'enseignement collaborative;	Oui, une collaboration été signé avec l'université de Créteil UPEC, Paris est mais aucune mobilité faite	50%
m) veiller à être tous deux approuvés par l'AAQ/l'organisme professionnel pertinent(e)et à se soumettre à des audits qualité périodiques; et	L'AAQ n'est pas impliquée dans ce processus	00%
n) veiller à ce que les étudiants soient pleinement informés de la nature de la collaboration entre les établissements concernés.	Oui, verbalement et par affichage	60%
o) veiller à être tous deux approuvés par l'AAQ/l'organisme professionnel pertinent(e)et à se soumettre à des audits qualité périodiques; et		